

Bonjour,

[REDACTED] de formation, je travaille à la DPJ depuis [REDACTED] ans dans la région de [REDACTED]. J'ai travaillé [REDACTED] ans à l'évaluation des signalements et je suis conseillère à l'Accès depuis [REDACTED] ans. Mon travail à l'Accès consiste à traiter chaque jour les demandes d'hébergement faites par les intervenants pour les jeunes [REDACTED], afin de les orienter vers une ressource de type familiale, une ressource intermédiaire ou encore une ressource de réadaptation interne.

Je vous écris aujourd'hui afin de porter à votre attention un problème qui est récurrent depuis plusieurs années : le manque de ressources d'hébergement spécialisées en réadaptation (unité, foyer de groupe, UTI, etc.). Le besoin est particulièrement criant chez les tout-petits 0-12 ans. Les situations d'enfants signalées et retenues sont de plus en plus complexes. Les enfants se retrouvent avec des comportements et des diagnostics sévères, et ce, de plus en plus jeunes. Lorsque ces enfants doivent être retirés de leur milieu familial pour assurer leur protection, le manque de ressources d'hébergement spécialisées nous force à devoir les héberger dans des ressources qui, malheureusement, n'arrivent pas à répondre à leurs besoins de plus en plus spécifiques.

Il arrive malheureusement que cette situation amène les différents acteurs au dossier de l'enfant à faire le choix de maintenir ce dernier dans son milieu familial en dépit des risques que cela comporte. Cette problématique liée au manque de ressources complexifie par ailleurs de façon significative le travail des intervenants, car le fait d'héberger un enfant dans un milieu qui n'est pas suffisamment adapté et apte à répondre à ses besoins aura plusieurs impacts:

- Augmentation de la gestion de risque
- Augmentation des démarches au tribunal
- Recours à un lieu d'hébergement inapproprié
- Surnombre des enfants dans les familles d'accueil
- Épuisement des familles d'accueil en lien avec le fait qu'ils reçoivent des enfants avec des problématiques beaucoup trop lourdes
- Multiples déplacements qui sont hautement préjudiciables pour les enfants et qui ont pour effet d'aggraver leur problématique (traumas complexes, problématique d'attachement, etc.)

Cette situation perdure depuis plusieurs années, alors que notre établissement fait face à une augmentation des signalements. [REDACTED]

[REDACTED]. Malgré ces constats, aucune ressource d'hébergement spécialisée n'a été ajoutée; bien au contraire, depuis la formation du CISSS, notre crainte de perdre des places d'hébergement au profit du médical se confirme. Nous avons en effet perdu plusieurs places en réadaptation, et en lien avec ces pertes, on attend depuis plus [REDACTED] ans la création de foyers de groupe. Plus inquiétant encore, [REDACTED] ministre Carmant [REDACTED], celui-ci nous confirmait qu'il n'y aura aucun budget alloué à [REDACTED].

l'hébergement spécialisé au cours de la prochaine année, précisant que « le ministère des finances n'est pas un guichet automatique ».

Il nous semble par ailleurs évident que la décision du gouvernement de s'attaquer à la liste d'attente à l'évaluation des signalements sans tenir compte de la vue d'ensemble n'est que de la poudre aux yeux et ne règlera aucunement la situation problématique à laquelle nous faisons face. Encore une fois, on nous annonce une opération blitz à l'évaluation, question de calmer le jeu et de rassurer la population à l'effet que tout est mis en œuvre pour réduire la liste d'attente, qui se chiffre à environ [REDACTED] dossiers dans [REDACTED]. Bien, mais a-t-on pensé à la suite ?

Combien de ces dossiers vont être retenus ? Combien des dossiers retenus vont nécessiter une prise en charge dans des équipes d'application des mesures déjà essouffées et en manque dramatique de ressources ? Combien de ces enfants vont nécessiter une prise en charge par le service de psychologie, où il y a déjà une liste d'attente importante ? Combien de ces dossiers vont devoir être judiciairisés, alors que le service du contentieux n'arrive même pas à fournir au rythme actuel ? Combien de ces enfants vont devoir être placés, alors que nous vivons une pénurie de famille d'accueil et un manque de ressources d'hébergement spécialisées ?

Tous les services sont interreliés, de sorte qu'il apparaît évident que le fait de faire un blitz à l'évaluation va forcément créer un goulot en aval si on ne s'assure pas de mettre en place les ressources nécessaires pour répondre à la demande. Ayant à cœur le bien-être des enfants, on fera de notre mieux avec les ressources qu'on nous donne, et au final, on nous reprochera de ne pas faire notre travail correctement! La DPJ ne se résume pas à l'évaluation des signalements; une fois le dossier évalué et l'orientation déterminée, il faut être en mesure de fournir les services nécessaires afin de mettre un terme à la situation de compromission, sinon rien de tout cela n'a de sens.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]